

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 3 Droit est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2023-2024

Président : Walter JEAN-BAPTISTE

Membres :

Dominique	ANDOLFATTO	Emmanuelle	JUEN
Nathalie	BESOMBES	Mohamed	KEBE
Caroline	BUGNON	Yan	LAIDIE
Cécile	CASEAU-ROCHE	Arsène	LAMBRECHT
Meryll	DALL'ACQUA	Céline	LAURICHESSE
Isabelle	DEPARDIEU	Géraldine	MAUGAIN
Jean-Michel	DORLET	Stéphanie	PISKORZ
Maxime	DURY	Jean-François	ROULOT
Nicolas	GERBAY	Chloé	SANCHEZ
Aurore	GRANERO	Vincent	THOMAS
Jean-François	HAMELIN	Hélène	TOURARD
Alexandre	JEANNIN	Valérie	WITTMANN
Philip	JONKE		

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 13 novembre 2023

Le Directeur de l'UFR DSEP - Jimmy LOPEZ

